

Journées Internationales de Paris

Séance Plénière du Dimanche 2 mars

DISCOURS DE MADAME M. NEFTCI - Ministre de la Culture de la République de Turquie

L'année 1975 est choisie l'année de la femme et toute l'attention mondiale est portée en ce moment sur nous. En cette heureuse occasion je voudrais tout d'abord remercier en tant que Ministre de la Culture de la République de Turquie et représentante féminine d'un Pays ami de la France Madame Françoise Giroud, Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine auprès du Gouvernement Français pour avoir bien voulu m'inviter à Paris à cette réunion.

Je suis honorée de me trouver entourée de femmes Ministres de maints pays amis. Ce tableau représente un moment historique qui nous honore et sensibilise à la fois.

Je suis à peu près au même âge que le pouvoir républicain qui a institué le Droit des Femmes en Turquie. Née en 1924 à Istanbul c'est dans cette ville que j'ai grandi et suis devenue juriste. Mon mari, est avocat comme moi, et fut mon compagnon de classe. J'ai deux fils de 28 et 25 ans qui sont entrain de compléter leurs études de Post-Graduate aux Etats-Unis.

En 1957 j'ai débuté ma carrière politique aux rangs d'un parti politique. Après avoir pris tour à tour fonction dans tous les échelons administratifs de ce parti, je fus élue pour la première fois à l'Assemblée Nationale en 1965. Conformément au système en vigueur à l'époque c'est du contingent réservé à l'Administration Centrale du Parti que je fus élue. Ainsi j'entrais à l'Assemblée Nationale comme représentante d'une région éloignée et économiquement peu développée de la Turquie. Ils firent ma connaissance pour la première fois quand je suis allée visiter ma circonscription électorale. Ayant complété une première période parlementaire de quatre ans, j'ai présenté cette fois ma candidature directement de cette région, et, après avoir recueilli un vote supérieur à celui des candidats indépendants et des autres partis adverses, je fus élue pour la seconde fois. Vers la fin de cette deuxième période parlementaire je fus nommée vice-présidente de l'Assemblée Nationale. C'était la première fois qu'une femme occupait ce poste en Turquie. Je n'ai pas participé aux élections de 1973 et alors que j'étais membre du Conseil d'Administration de l'Organisme d'Etat d'électricité je fus appelée par le Professeur Irmak à remplir les fonctions de Ministre de la Culture.

Que ce soit dans l'exercice de mon métier ou en politique je travaille toujours en ayant conscience des lourdes responsabilités que j'assume. Hors de mon travail, qu'ils soient hommes ou femmes, je ne fais jamais une distinction entre mes collaborateurs. Non seulement je ne reconnais aucune supériorité de l'un sur l'autre mais je ne permets jamais

quelle que discrimination que ce soit à cet égard.

Les lois de la République turque, qu'il s'agisse de droits civils ou politiques, reconnaissent l'égalité totale de la femme à l'homme. Je suis certaine que toute femme consciente de ces droits n'éprouvera aucune difficulté à atteindre son but. Cependant il existe dans mon pays entre la femme des régions rurales et celle des régions urbaines une différence quant à la conception de ces droits et aux possibilités que la loi leur confère. Il est vrai que le même problème se pose dans beaucoup d'autres pays, mais dans le mien celui-ci est beaucoup plus flagrant. Car la femme rurale turque n'est malheureusement pas suffisamment éduquée. Les pressions économiques et les coutumes sont beaucoup plus influentes sur elle.

Durant les trois mois et demi de mes fonctions ministérielles je n'ai rencontré aucune difficulté. Au contraire, en ma qualité de femme je semble attirer beaucoup plus d'attention et d'intérêt dans le travail que j'accomplis qu'un homme. Par ailleurs en tant que Ministre je n'ai subi aucune pression extérieure et j'attribue aussi ceci à ma qualité de femme. C'est de même pour les mêmes raisons qu'aucune distinction n'est faite à mon égard lors de mes travaux au sein du cabinet. Même si ce fut le cas elle serait certainement à mon avantage.

Dans l'avenir, les femmes turques auront un grand rôle à jouer dans le développement économique du pays et dans la consolidation et l'évolution du milieu libéral que la jeune démocratie turque a créé.

Créatures pacifiques, patientes et dotées de sens de responsabilité les femmes prendront activement part aux fonctions à tous les échelons de la société et contribueront efficacement à la réhausse du niveau de notre civilisation. Surtout les femmes qui prendront part à tracer leur politique culturelle nationale contribueront indubitablement à réaliser une nouvelle étape dans les relations culturelles et les échanges artistiques internationaux et à instaurer, ainsi, dans un cadre nouveau une paix mondiale basée sur les sentiments et la raison.

Avant de terminer cette courte intervention, je me fais un devoir, de saluer de tout coeur cette haute audience féminine et répétant de nouveau mes plus vifs remerciements, de souhaiter éclatants succès aux travaux de notre réunion.

SECRETARIAT PERMANENT POUR L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

32, Rue de Babylone 75700 Paris
Tel: 556 88 01

Presse — Documentation